



N° 16



LOU GRILHOUN

VOTRE BULLETIN MUNICIPAL

PRINTEMPS 2019

Mairie : Tél. 04 90 35 00 81

Télécopie : 04 90 35 63 12

accueil.grillon@orange.fr

Site Internet : www.grillon84.fr

HORAIRES MAIRIE ET AGENCE POSTALE COMMUNALE

Lundi 9h-12h & 14h-18h

Mardi, jeudi et vendredi

9h-12h & 14h-16h

Mercredi 9h-12h
(fermeture l'après-midi)



HORAIRES POINT INFORMATIONS MAI 2019

Du Lundi au Vendredi

de 9h00-11h30
et 14h30 à 18h30

Dans ce numéro :

Le mot du Maire	1
Foire de Grillon 2019	2
Marché Nocturne	2
Fête du CLAE Les Petits Grillons	2
Fête de l'école maternelle	2
Informations	2
Spectacles de l'été 2019 à Grillon	3
Aide pour les personnes de +60 ans pour les déclarations d'Impôt en ligne	4
Rencontre avec les nouveaux habitants de Grillon	4
Recrutement—Pompiers de Grillon	4
Etat-civil	4
Informations sur le budget communal	5
Réforme électorale 2019	6-7
Collecte des déchets sur Grillon	8

Le mot du Maire

Grillonnaises, Grillonnaiss,

Le 26 Mai prochain, vous allez être appelés aux urnes pour de nouvelles élections européennes. Scrutin à un seul tour qui, je l'espère, mobilisera l'électorat compte tenu du contexte national que nous vivons actuellement.

Le 15 Avril dernier, comme à l'accoutumée, votre Conseil Municipal a examiné et voté les différents budgets de la Commune. Le compte administratif 2018 a permis de dégager un excédent conséquent grâce à des recettes imprévues et notre rigueur budgétaire. Le budget primitif 2019 ne verra aucune augmentation de la pression fiscale communale pour la 12ème année consécutive.

2019, dernière année du mandat, verra l'épuration des restes à réaliser 2018 (bibliothèque, salle multi-activités, cimetière). C'est pourquoi, les investissements à venir seront limités seulement à un programme voirie de 200 000€ et 100 000€ pour le remplacement des chaudières à gaz (maternelle, restaurant scolaire) devenues vétustes et beaucoup trop énergivores.

D'autre part, dans ce numéro vous trouverez une note explicative sur le nouveau mode de collecte de nos déchets mis en place par la Communauté de Communes. Ce nouveau système entraînera cette année une baisse de 1,05% de la taxe d'enlèvement, baisse qui s'accroîtra encore dans les 4 années suivantes.

Côté culture, Mme Aparisi, notre nouvelle bibliothécaire, a recruté cinq personnes bénévoles afin de lui prêter main-forte à la gestion de la nouvelle bibliothèque. Qu'elles soient ici chaleureusement remerciées pour leur aide qui sera à n'en pas douter très précieuse.

Il est à noter aussi que, concernant le périscolaire, notre collaboration avec le Centre social AGC a cessé le 22 Mars. Désormais, ce service est assuré en direct par du personnel Communal, ce qui engendrera la stabilité des équipes d'intervenants et quelques économies.

Enfin, notre foire annuelle lancera les festivités estivales avec comme point d'orgue le feu d'artifice du 13 Juillet si la météo le permet.

Bel été à toutes et à tous.

Le Maire, Jean-Marie GROSSET.



Foire de Grillon

La foire de Grillon aura lieu le **dimanche 26 mai 2019**. Elle se tiendra sur la Place de la Bourgade et dans les rues avoisinantes. Le vide-greniers sera placé sur le tour de Vialle jusqu'à la rue de la Frache (voir le programme de la foire dans les Grillonnades).

Marché Nocturne 2019

De nouveau cette année, nous avons décidé d'organiser, en collaboration avec l'association la « **Balade des artisans** », un marché nocturne le **Jeudi 25 Juillet 2019 de 17h00 à 23h00**. Vous trouverez lors de ce marché de nombreux artisans d'art et des producteurs locaux de qualité.

Un nouveau commerce

Le 1er Avril dernier était inauguré un nouveau commerce sur l'Avenue du Comtat, « **La cuisine de La Nine** ».

Madame Lysis CARUANA propose un service traiteur de plats à emporter ou à livrer ainsi que des services de cuisines personnalisés (événement professionnel, groupes, baptême...). Elle s'est installée dans les locaux de l'ancienne Poste qui ont été réhabilités par la Commune à cet effet, avec un logement attenant.



Tous nos vœux de réussite à ce commerce !

Fête du CLAE « Les Petits Grillons »

Le CLAE, en partenariat avec les parents d'élèves délégués de l'école élémentaire, l'Association Majuscules et la Municipalité, organise sa fête le 29 Juin 2019 avec au programme :

- 10h30 : Accueil
- 11h00 : Spectacle des enfants avec chants et danses
- 11h45 : Remise des dictionnaires aux CM2
- 12h00 -12h30 : Apéritif offert par la Municipalité
- 12h30 : Repas tiré du sac
- 13h30 : Jeux
- 15h00 : Spectacle offert par la Municipalité

INFORMATIONS

La Mairie et l'Agence Postale fermeront exceptionnellement leurs bureaux les

- Vendredi 31 Mai 2019

- Vendredi 16 Août 2019

Merci de votre compréhension

Frais de séjour

Nous vous rappelons que la commune de Grillon participe à concurrence de 3,00€ par jour et par enfant, pour une durée maximum de 30 jours, aux frais de séjour en établissement de vacances.

Un formulaire est à retirer et à remplir en Mairie.

Fête de l'école maternelle

La fête de l'école maternelle aura lieu

le 28 Juin 2019.



Spectacles de l'été 2019 à GRILLON

Spectacle Théâtre du Rond Point de VALREAS

Comme l'an passé, en partenariat avec les villages de l'Enclave, le Théâtre du Rond Point présentera :

Le **Mardi 2 juillet 2019 à 21h15**—Place Emile Colongin (Vialle) :

Représentation d'une pièce adaptée d'une nouvelle de Guy de Maupassant : « **La Maison Tellier** » par l'atelier « adultes » du TRP, mise en scène de Françoise OTWASCHKAU

Résumé : Dans cette nouvelle écrite en 1881, Maupassant situe l'action dans la maison close d'une petite ville normande qui, au grand dam des habitués, ferme ses portes pour 48 heures, le temps pour la tenancière et ses « filles » de se rendre à la communion de sa nièce. Une occasion pour ces pensionnaires de retrouver, à la campagne, le temps d'une fête, leurs émois et leur innocence.

Ce récit apparemment anecdotique a plus de profondeur qu'il n'y paraît. Il donne en effet l'occasion à l'auteur de mettre à distance la morale religieuse, de contester la légitimité de tous les détenteurs de l'autorité et d'opposer la candeur à la violence des appétits et des intérêts. Dans cette œuvre résolument joyeuse, Maupassant fustige la bonne société, engoncée dans ses principes, dresse le panégyrique du non-conformisme et défend l'humanité dans un tableau qui rappelle l'éclat et la vigueur des toiles de Renoir, de Manet ou de Toulouse-Lautrec.



Photo d'une répétition

Festival des NUITS de l'ENCLAVE

Cet été, dans le cadre du **Festival des Nuits de l'Enclave** deux spectacles seront donnés à GRILLON :

- **Le mardi 23 juillet 2019 à 19h00** - Place E. Colongin (Vialle): « **Loco locale** »

Projet artistique et culturel sur la mémoire de la ligne de chemin de fer reliant PIERRELATTE à NYONS en passant par VALREAS, par des comédiens amateurs que vous retrouverez avec plaisir et Béatrice SOULIER (violon) et l'ensemble vocal Christine TRICARI.

- **le samedi 27 juillet à 21h30** - Place E Colongin (Vialle): « **Cyrano de BERGERAC** » d'Edmond ROSTAND par la « Ben Compagnie » mis en scène par Damien GOUY.

Classique parmi les classiques, qui ne connaît pas ce chef d'œuvre d'E. ROSTAND porté au cinéma par J.P. RAPPENAUD avec notamment Gérard DEPARDIEU et Anne BROCHET. Certaines tirades comme celle des « nez » du turbulent Cadet de Gascogne restent gravées dans nos mémoires.....

Grillonnais, venez nombreux assister à ces représentations !

Aide pour les personnes de plus de 60 ans Pour les déclarations d'Impôts en ligne

En collaboration avec l'Association «Entente du Vaucluse» nous vous informons que depuis le **Vendredi 26 Avril 2019** a lieu une permanence hebdomadaire **en Mairie de 9h00 à 12h00** pour vous aider dans vos démarches pour vos déclarations d'Impôts en ligne.

Si vous avez plus de 60 ans et si vous êtes intéressés par ce service, vous devez vous faire inscrire auprès du secrétariat de la Mairie pour avoir un rendez-vous (n'oubliez pas d'apporter votre avis d'imposition 2018 pour connaître votre numéro fiscal).

Rencontre Nouveaux habitants de Grillon

Le Maire et son Conseil Municipal invitent les nouveaux Grillonnais, arrivés depuis Juin 2018, à un apéritif qui se tiendra le **Samedi 15 Juin 2019 à 11h00, en Mairie de Grillon**. Cette rencontre, organisée dans un esprit convivial, sera l'occasion d'échanger et de connaître les élus ainsi que les associations mises à leur disposition.

Pour cela, nous vous demandons de bien vouloir nous confirmer votre venue par téléphone au **04.90.35.00.81**.

Nous comptons sur votre présence !

Recrutement Pompiers Grillon

Vos sapeurs-pompiers ont besoin de renforcer leurs effectifs, pour mieux vous servir. Le Centre de secours de Grillon assure de 100 à 160 missions diverses pour assurer la sécurité de la population du village et des environs, réparties pour 70% en « secours à personne » et 30% en « incendie et interventions diverses ».

Nous sommes animés par une sincère envie de servir et d'aider notre prochain et pour cela, nous assumons une vie professionnelle riche et une carrière de sapeur-pompier volontaire vécue dans un esprit de camaraderie et de fraternité.

Au cours de la carrière, nous bénéficions d'une formation de base adaptée aux missions des sapeurs-pompiers, puis de formations spécifiques et d'une formation continue de maintien des acquis.

Si l'envie de servir et de sauver vous anime, que vous avez entre 16 et 55 ans et que vous répondez aux conditions requises, femmes et hommes, nous serons heureux de vous renseigner et de vous accueillir dans notre équipe.

Pour ce faire, vous pouvez contacter le Capitaine Arnaud Alain, chef de centre, ou l'un des membres de notre équipe.

Capitaine Arnaud Alain : 06.75.01.19.69

Lieutenant Baudouin Patrick : 06.85.96.17.69

<https://www.sdis84.fr/SP/Devenir-SPV-sapeur-pompier-volontaire>

État-Civil

Naissance

Tino, Delli, Rolland REBIAHI
Le 20 Avril 2019

Décès

François, Abel GALLOTTE
Le 18 Janvier 2019

Pierre, André, Rémy BACCONNIER
Le 06 Février 2019

Sylvie, Odette DELAYE ép. DOMENECH
Le 16 Février 2019

Jean, Robert MORAND
Le 14 Avril 2019

LOU GRILHOUN N° 16

La Lettre d'Information de la Commune de Grillon
Hôtel de Ville - Avenue du Comtat - 84600 GRILLON - 04 90 35 00 81

Directeur de la publication : Jean-Marie GROSSET

Rédaction et conception : Commission Communication

Imprimé par Imprimerie LAURENT (1000 exemplaires) - Dépôt légal : mai 2019



Informations sur le budget communal

Compte administratif 2018

Budget de fonctionnement

L'excédent de fonctionnement pour l'année 2018 s'élève à **385 847,89 €**

Recettes de fonctionnement : 1 636 840,29 €

Dépenses de fonctionnement : 1 250 992,40 €

Budget d'investissement

L'année 2018 aura permis la réalisation de plusieurs investissements sur la commune comme :

- Changement du véhicule de la Police
- Remplacement d'un ordinateur en Mairie et rétroprojecteur école élémentaire
- Achèvement de la restauration du logement au-dessus de l'Épicerie
- Visiophone aux écoles
- Tableau Saint Sébastien
- Réfection de la toiture de la maternelle
- VMC de la crèche
- Démarrage de la Bibliothèque et salle multi-activité
- Démarrage de la réhabilitation de l'ancienne Poste

Soit des dépenses d'investissement de **347 801,10 €** et un montant des subventions perçues de **473 304,72 €**

Budget prévisionnel 2019

Budget de fonctionnement

Les dépenses estimées pour l'année 2019 s'élèvent à **1 483 008,00 €** pour **1 527 705,00 €** de recettes.

Budget d'investissement

Le montant prévisionnel des travaux d'investissements est de **1 428 600,00 €** dont l'essentiel se décompose ainsi :

- Travaux de voirie 2019
- Meubles de la Bibliothèque
- Chauffage école maternelle et cantine
- Portail du stade et abri de touche foot
- Tables, chaises et tapis de sol école maternelle
- Remplacement de la cloche à l'Église
- Téléalarmes
- PLU
- L'agrandissement du cimetière
- Achèvement de la Bibliothèque et de la salle multi-activité

Les subventions aux associations 2019

Voici le tableau des subventions allouées aux associations lors de la séance du Conseil municipal du 11 mars dernier. L'enveloppe octroyée aux subventions est en baisse, ce qui s'explique en grande partie par la dissolution d'associations comme Les Musicales par exemple et à des demandes de plus en plus réalistes.

Les associations qui ne figurent pas dans ce tableau n'ont pas été retenues car, soit elles bénéficient d'une aide matérielle de la Commune, soit elles n'ont pas demandé de subvention pour cette année ou, soit encore, leurs ressources ont paru suffisantes lors de l'examen par les membres de la Commission et du Conseil.

Associations	Montant
La Prévention Routière	100,00 €
Maisons Familiales Rurales	150,00 €
Association Maison des Chrétiens	100,00 €
Association Vélo Club de Valréas	200,00 €
ASDP foot-ball GRILLON—GRIGNAN	5 500,00 €
Ass. Les Pétanqueurs Grillonnais	650,00 €
Amicale des pompiers	100,00 €
Association Comité des festivités	1 000,00 €
Association Arabesques	1 200,00 €
Association Minuscules	1 700,00 €
Association Comité jumelage	1 000,00 €
Amicale Personnel	1 000,00 €
Association les Grillons d'automne	1 500,00 €
Jeux Grillonnais	100,00 €
Association chasse	300,00 €
ANACR 26	100,00 €
Patrimoine	1 000,00 €
Les Jubil'asons	100,00 €
Les Grillons chantants	200,00 €
Rayon de Soleil (ex Boutique alimentaire)	150,00 €
Festival des Nuits de l'Enclave	1 500,00 €
L'Équipage Théâtre	100,00 €
Restaurants du Cœur Vaucluse	300,00 €
La vie en Boutis	100,00 €
TRP Valréas	1 000,00 €
CLIC Haut Vaucluse	300,00 €
Delta Lab Préfiguration	15 500,00 €
TOTAL SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	34 950,00 €

Réforme électorale : ce qui change en 2019

Au 1^{er} janvier 2019 est entrée en vigueur une réforme de la gestion des listes électorales.



Celle-ci consiste à la mise en œuvre du Répertoire Electoral Unique (REU), dont la tenue est confiée à l'INSEE et sous sa responsabilité, visant à simplifier le processus d'inscription pour les électeurs. Le REU est directement connecté au Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) afin de garantir la cohérence de l'identité des électeurs, et peut ainsi apporter des modifications d'état civil dans les listes électorales.

L'INSEE est en charge de mettre à jour le Répertoire Electoral Unique à partir des informations qu'il reçoit. Il prend en charge les radiations pour décès et incapacité, ainsi que les inscriptions d'office des jeunes majeurs et des personnes qui viennent d'acquérir la nationalité française, en les rattachant à leur commune de résidence. Enfin il prend en compte les décisions de justice relatives aux inscriptions ou aux radiations sur les listes électorales.

Les demandes d'inscription volontaires déposées par les électeurs, par courrier, en mairie ou en ligne sont désormais reçues et instruites tout au long de l'année. De plus, il est possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6^{ème} vendredi précédent le scrutin, sauf cas dérogatoire relevant de l'article L30 du code électoral pour lesquels le délai se réduit à 10 jours. A noter qu'à titre dérogatoire, l'inscription sur les listes électorales pour les élections européennes 2019 était possible jusqu'au 31 mars 2019. Le maire, ou l'autorité consulaire à l'étranger, prend les décisions d'inscription ou de radiation des électeurs pour perte d'attache communale, avec contrôle à posteriori par une commission de contrôle.

Tout électeur pourra interroger le REU concernant sa situation individuelle ou s'inscrire :

- Interrogation ou inscription via la plateforme **service-public.fr**
- Il doit fournir ses nom, prénoms et date de naissance
- Il interroge le REU pour l'inscription sur les listes d'une commune en particulier
- Si l'électeur n'est pas inscrit dans la commune, il lui sera proposé d'envoyer une demande d'inscription en ligne.

Les électeurs pourront dorénavant :

- S'ils sont âgés de moins de 26 ans, s'inscrire sur la liste électorale de la commune du domicile de leurs parents, quand bien même ils résident dans une autre commune
- S'inscrire sur les listes électorales d'une commune dont ils sont contribuables (assujettis aux impôts locaux) depuis au moins deux ans, au lieu de cinq ans auparavant
- S'inscrire sur la liste électorale d'une commune s'ils sont gérants ou associés majoritaires ou uniques depuis au moins deux ans d'une société payant des impôts locaux dans cette commune
- Vérifier à partir de février 2019, sur service-public.fr, qu'ils sont bien inscrits sur les listes électorales et connaître leur bureau de vote
- Les Français établis à l'étranger ne peuvent désormais plus être inscrits simultanément sur une liste communale et sur une liste consulaire.

Suite à cette réforme un identifiant National d'Electeur EST attribué à tous les électeurs (INE). Ce numéro unique sera permanent et suivra l'électeur dans ses différents lieux de rattachement. Une nouvelle carte électorale sera donc adressée avant les élections européennes 2019 à tous les électeurs sur laquelle figurera l'INE.

cettefoisjevote.eu

Élections européennes 26 mai 2019



Vous êtes citoyen européen, choisissez l'Europe que vous voulez

Aller **voter**, c'est **choisir** un projet pour l'Europe en phase avec **vos convictions** et **vos valeurs**. C'est **choisir** la composition du prochain Parlement européen et **influencer** les décisions qu'il prendra au cours des **5 prochaines années**.

Le Parlement européen agit notamment dans des domaines tels que l'emploi et les droits sociaux, le climat et l'environnement, la gestion des frontières, la santé, l'alimentation et la sécurité.

Un Parlement européen qui vous représente

NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS
AU PARLEMENT EUROPÉEN



705 *

NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS FRANÇAIS
AU PARLEMENT EUROPÉEN



79 *

* Chiffres liés à la sortie du Royaume-Uni prévue le 29 mars

Conditions à remplir pour voter le 26 mai 2019 :

- être âgé de 18 ans au plus tard la veille du scrutin ;
- être de nationalité française ou être ressortissant d'un autre État membre de l'Union européenne ;
- jouir de son droit de vote en France et dans son État d'origine ;
- être inscrit sur les listes électorales d'une commune (possibilité de s'inscrire sur une liste électorale consulaire pour les Français établis hors de France).

Date limite d'inscription sur les listes électorales : **le 31 mars 2019**, sur internet ou en mairie.

Pour plus d'informations sur les modalités de vote :

www.interieur.gouv.fr/Elections/Comment-voter

cettefoisjevote.eu

POUR EN SAVOIR PLUS :



www.touteurope.eu



www.europedirectfrance.eu



Collecte des déchets sur GRILLON

Comme GRIGNAN, REAUVILLE, ROUSSAS et VALAURIE, vers la fin de ce premier semestre, GRILLON passera en collecte totale en points d'apport volontaire qui existent déjà pour certains (Salle des Fêtes, Place des Escourneaux, Faubourg sous Vialle, Place Bouveau ou encore Parking du Lac) ou qui vont être créés (La Gravière, Chemin des Combes et Chemin de l'Excavateur). Ces 8 points d'apport volontaire vont être équipés ou complétés de colonnes aériennes pour qu'ils puissent **tous recevoir l'ensemble des flux de nos déchets** comme les ordures ménagères, les emballages, le verre et les papiers et journaux à l'exception des cartons bruns qui devront être déposés dans les bennes spéciales sur les Points d'apport volontaires de la Salle des Fêtes et de La Gravière.

Le but est de rendre la collecte des déchets dans toutes les villes de la Communauté uniforme pour en atténuer les coûts. Les points de collecte ont été choisis en fonction de leur position géographique dans les divers quartiers afin de limiter autant que possible les déplacements des Grillonnais et d'assurer la collecte de tous. Vous serez prévenus suffisamment en avance de ces changements de mode de collecte et de l'emplacement exact des nouveaux points. Des aménagements pourront être faits (déplacement des points, augmentation, diminution du nombre de colonnes) en fonction des problèmes ou des volumes de flux constatés.

Nous sommes conscients des efforts que certains de nos concitoyens devront consentir (suppression de la collecte des sacs jaunes et du porte-à-porte courant deuxième semestre 2019) mais les enjeux pour faire baisser notre Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) sont à ce prix. Elle va commencer à diminuer dès cette année puis descendre par paliers dans les quatre années à venir pour tendre, pour toutes les communes, à 9,5%. Elle était en 2018 à 13% pour les villes de l'ex CCEP.

Pensez à trier davantage car nos statistiques ne sont pas très bonnes par rapport à la région ou à la France. Les nouvelles consignes de tri (Grilhoun précédent) doivent faire baisser le poids des ordures ménagères au profit de celui des emballages.

Information sur la collecte des gravats avec des consignes strictes ; leur non-respect coûte très cher avec le renvoi des bennes en traitement des encombrants.

ATTENTION ! RAPPEL DES CONSIGNES DE TRI GRAVATS

